

LE DROIT OUVRIER

ISSN 0222-4194

N. 897, Mai 2023

[Solicitud de artículos a la Biblioteca](#)

*Colloque organisé par L'Équipe de recherches en droit social (LEREDS-CRDP)
et l'Institut des sciences du travail de l'Université de Lille*

Les lois Auroux, 40 ans après

Propos introductifs

Bernard Bossu : Encadrer le règlement intérieur

Alexandre Barège : Mettre en place un droit disciplinaire

Jean-Philippe Tricoit : Créer un droit d'expression

Thomas Morgenroth : Lutter contre les discriminations : quarante années de combat

Céline Leborgne-Ingelaere : L'ambivalence du droit de retrait du salarié : entre protection de l'intégrité du salarié et garantie des intérêts de l'employeur

Michèle Bonnechère : La protection des travailleurs précaires dans les lois Auroux

Marc Véricel : Le travail à temps partiel et les lois Auroux

Bernard Gauriau : Un acteur incontournable : le syndicat

Mathilde Caron : De nouveaux droits pour la représentation élue : *Focus sur le droit de recours à l'expertise*

Sophie Fantoni Quinton : Dynamique de la participation des travailleurs à leurs conditions de travail

Yann Leroy : Rendre la négociation obligatoire

Christophe Mariano : Les accords dérogatoires : une espèce en voie d'extinction

Emmanuel Dockes : Après quarante ans de destructions, de résistances et de perversions, que reste-t-il des lois Auroux ?

JURISPRUDENCE

L'atteinte à la vie privée comme nouvelle cause de nullité du licenciement

Cour d'appel de Nancy, (ch. soc. 2^e section), 26 janvier 2023 – Note **Juliette Durand Boulay** (p. 337)

Reconnaissance de l'action en réparation du préjudice d'anxiété à l'encontre du donneur d'ordre pour le salarié du sous-traitant

Cour de cassation (Ch. Soc.), 8 février 2023 – Note **Martin Abry-Durand** (p. 341)